



**INGECORSE**  
Bureau d'études Environnement

## ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

*Dossier F09422P023*

### PROJET DE CRÉATION D'UN LOTISSEMENT DE 22 LOTS SUR LA COMMUNE D'ALERIA

Juin 2022

#### Maître d'Ouvrage

##### **SAS Terra di Fenu**

Lieu dit «*Presa di Mezzo*»  
20270 ALERIA

##### **Lieu du projet**

Parcelle 1703 - Section A  
Lieu dit «*Presa di Mezzo*»  
20270 ALERIA



## REFERENCE

PROJET	Projet de création d'un lotissement de 22 lots sur la commune d'Aleria
MAITRE D'OUVRAGE	<b>SAS TERRA DI FENU</b> Lieu dit « <i>Presa di Mezzo</i> » 20270 ALERIA
TYPE DE DOCUMENT	Elements complémentaires dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas
BUREAU D'ÉTUDES	INGECORSE

## VALIDATION

VERSION	DATE	AUTEUR Fonction	VALIDÉE PAR	OBSERVATION
1	23/05/2022	D. BOZINO Chargée d'études INGECORSE	S. PIERESCHI Chef de projet INGECORSE	/



# Table des matières

# — Table des matières

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>1</b>
<b>IDENTITE DU DEMANDEUR</b> .....	<b>3</b>
<b>1. LES METHODES ET OUTILS DE DEFRIQUEMENT, LE DEVENIR DES DECHETS VERTS</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LA DUREE DES TRAVAUX, LES MODALITES POUR EN LIMITER LES INCIDENCES</b> .....	<b>7</b>
<b>3. MESURES D'INSERTION PAYSAGERE</b> .....	<b>9</b>
3.1. Description du paysage.....	9
3.2. Zones de perception.....	11
<b>4. INVENTAIRE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE, TORTUE D'HERMANN, MESURES ERC</b> .....	<b>16</b>
4.1. Habitat et flore.....	16
4.1.1. Méthodologie.....	16
4.1.2. Résultats.....	19
4.1.3. Enjeux.....	23
4.2. La tortue d'Hermann.....	26
4.2.1. Méthodologie.....	26
4.2.2. Résultats.....	27
4.2.3. Enjeux.....	27
4.3. Faune : autres espèces.....	30
4.3.1. Méthodologie.....	30
4.3.2. Résultats.....	33
4.3.3. Enjeux.....	34
4.4. LES MESURES EVITER - REDUIRE- COMPENSER.....	36
<b>5. LA GESTION DES EAUX USEES</b> .....	<b>43</b>
<b>6. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES</b> .....	<b>48</b>
<b>7. SITE ARCHEOLOGIQUE</b> .....	<b>50</b>

## — Table des illustrations

Figure n°1.	Grillages et haies sur la zone d'étude.....	10
Figure n°2.	Zones de perception théoriques.....	12
Figure n°3.	Zones de perception réelles .....	13
Figure n°4.	Vues proches, intermédiaires et éloignées du site .....	14
Figure n°5.	Habitats, espèces exotiques envahissantes, et espèces patrimoniales.....	20
Figure n°6.	Cartographie des mesures .....	41
Figure n°7.	CUO (1).....	44
Figure n°8.	CUO (2).....	45
Figure n°9.	CUO (3).....	46



# Avant-propos

# AVANT-PROPOS

Le présent dossier est réalisé dans le cadre d'un projet de création d'un lotissement de 22 lots sur la commune d'Aleria. Il fait suite à l'instruction de la demande d'examen au «*cas par cas*» de la part de la DREAL, qui a sollicité dans son courrier du 27 mars 2022, des informations complémentaires.

Plus précisément, les points suivants sont développés dans la suite du document :

- 1) Les **méthodes et outils de défrichage**, le **devenir des déchets verts**
- 2) La **durée des travaux**, les modalités pour en limiter les incidences
- 3) L'étude et les mesures **d'insertion paysagère**, avec des vues proches, intermédiaires et lointaines depuis des endroits de covisibilité, et proposition d'intégration (site classé de l'étang de Diane)
- 4) Le résultat des **inventaires** faunistiques et floristiques, les **propositions d'évitement** lors des opérations de défrichage (proximité avec la ZNIEFF de l'étang de Diane), et les mesures garantissant l'**absence de destruction/perturbation de la Tortue d'Hermann et d'autres espèces protégées** ;
- 5) La possibilité de raccordement au réseau d'**assainissement collectif** et la capacité de la station d'épuration
- 6) Les possibilités de **limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration à la parcelle**, et le dimensionnement des **ouvrages** permettant la rétention des eaux pluviales.
- 7) **Le site archéologique** de 'Presà di Mezzu 2' (investigations préventives)



# Identité du demandeur



# IDENTITÉ DU DEMANDEUR

## > Dénomination du Maître d'ouvrage :

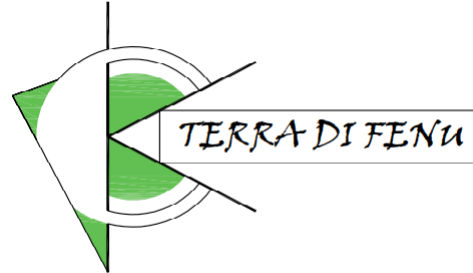
### SAS TERRA DI FENU

Représentée par M. FAVIER Julien, en qualité de Président

**Adresse :** Lieu-dit «*Presà di Mezzo*»  
20270 ALERIA

### Adresse de l'implantation du projet :

Parcelle 1703- Section A  
Lieu-dit «*Presà di Mezzo*»  
20270 ALERIA



---

## > Montage du dossier effectué par :



**Nom :** Bureau d'études INGECORSE

**Adresse :** Avenue de Borgo Rés Casaluna Bat D1  
20290 Borgo

### Personnes à contacter :

M. Sébastien PIERESCHI, *chef de projet*

**Tél. :** 06 74 32 94 32

**Mail :** [ingecorse@gmail.com](mailto:ingecorse@gmail.com)



1.

# Les méthodes et outils de défrichage, le devenir des déchets verts

# 1. LES MÉTHODES ET OUTILS DE DÉFRICHEMENT, LE DEVENIR DES DÉCHETS VERTS

Afin de préparer les terrains en vue de l'aménagement du lotissement (lots, VRD) et de la construction des futures habitations, il sera nécessaire d'effectuer un débroussaillage de l'emprise des travaux concernée.

L'entreprise qui interviendra devra être sensibilisée à la présence potentielle de Tortue d'Hermann, afin qu'une vigilance soit apportée par les ouvriers lors des travaux.

Cette opération sera réalisée par des débroussailleuses thermiques de préférence en fin de saison hivernale. **Ce débroussaillage préalable sera «grossier», allant au maximum à 30 cm du sol.** Une prospection, suivant la méthodologie établie dans le présent dossier (respecter notamment la météo et les horaires), aura lieu afin de s'assurer de l'absence d'individus de tortues d'Hermann. Une fois la prospection effectuée, un débroussaillage «complet» sera effectué. Il est préférable que le pas de temps entre les deux débroussailllements n'excède pas plusieurs semaines, idéalement quelques jours.

Les déchets verts seront broyés et laissés sur place. Si des amas importants de végétation sont présents, ils seront évacués en déchetterie. Une déchetterie est située à 2 km au Nord de la zone d'étude, au niveau de la route T10. L'emploi du feu pour le brulage des déchets verts sera totalement proscrit.



> Vue du terrain et de la végétation

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre les mesures suivantes :

- Appliquer une méthode de débroussaillage adaptée (débroussailleuse thermique, débroussaillage préalable à 30 cm du sol, recherche de tortue)
- Evacuer les déchets vert en déchetterie (si amas importants) ; l'emploi du feu est proscrit.
- Nettoyer les engins avant chaque entrée et chaque sortie de site, afin d'éviter d'amener des espèces exotiques envahissantes



2.

## La durée des travaux, les modalités pour en limiter les incidences

## 2. LA DURÉE DES TRAVAUX, LES MODALITÉS POUR EN LIMITER LES INCIDENCES

Les travaux sur le terrain seront les suivants :

- la préparation du terrain avec la délimitation des lots et la voie d'accès par le maître d'ouvrage
- la construction des maisons individuelles par les nouveaux propriétaires

La préparation du terrain s'effectuera en période hivernale, selon les éléments précisés dans le chapitre précédent. L'objectif étant de réaliser le débroussaillage du terrain, les emprises des futurs lots, ainsi que de mettre en oeuvre la voirie d'accès et les réseaux. La durée de cette étape est d'environ 6 mois, en dehors de la période de nidification des oiseaux, celle-ci s'étalant de mars à fin août. Afin de limiter les incidences liées aux travaux, ces derniers seront réalisés du lundi au vendredi au cours des horaires habituels de travail, soit de 7h30 à 12h et de 14h à 17h.

Par la suite, les travaux liés à la création des projets de construction seront effectués sous maîtrise d'ouvrage des nouveaux propriétaires et auront une durée d'environ 10 mois.

*Des mesures d'évitement et de réduction sont précisées dans le chapitre «inventaires, tortue d'Hermann et mesures ERC», au paragraphe «Mesures éviter - réduire - compenser».*

*Le maître d'ouvrage s'engage à prendre les mesures suivantes :*

- Aménagement du terrain du lotissement en période hivernale. Travaux réalisés en dehors de la période de nidification, celle-ci s'étalant de mars à fin août.



### 3. Mesures d'insertion paysagère

### 3. MESURES D'INSERTION PAYSAGÈRE

#### 3.1. Description du paysage

D'après l'Atlas des paysages de Corse, la zone d'étude se situe au sein de l'unité paysagère de la plaine d'Aleria (5.05C).<sup>1</sup>

La plaine d'Aleria, drainée par le Tavignanu et ses affluents, vallonnée à l'approche des versants, s'aplanit à proximité de la mer. Presque partout le paysage très agricole reste ouvert. Vergers, prairies, haies et boisements, grands espaces cultivés du domaine de Casabianda, vignes partout très présentes créent une diversité de textures et de motifs qui compense la « planitude » du relief.

En bord de mer, derrière les plages encore bien préservées, des étangs encadrent l'embouchure du Tavignanu : le grand plan d'eau de Diana, l'étang Del Sale, et ses boisements littoraux d'eucalyptus.

Hors des agglomérations, les longues lignes droites de la route nationale offrent de belles séquences paysagères sur la plaine cultivée ou les espaces naturels littoraux.

Près d'Aleria, des buttes pouvant atteindre une cinquantaine de mètres d'altitude ponctuent le paysage. C'est sur l'une de ces éminences que se situent les ruines de la cité antique, près du fort Matra construit par les Génois.



> Photographie. Paysage de la plaine d'Aleria (source: Atlas des paysages de Corse)

#### > Au niveau local

L'emprise du projet s'insère en plaine à environ 18 m d'altitude. Elle se situe le long des habitations de Presa di Mezzo longeant la route T10. D'une surface d'environ 2 ha, le terrain est matérialisé par une surface plane, séparée au centre par une pente d'amplitude moyenne (env 10-15%), en direction Sud. La moitié Ouest du terrain est encadrée par des haies et un grillage. La moitié Est est ouverte du côté des habitations actuellement présentes (Est), seule une haie de ronciers est présente au Sud, et un grillage accompagné d'une haie de cyprès est situé au Nord.

*La figure de la page suivante illustre les clôtures et haies présentes sur le site. La route territoriale est présente à environ 60 m à l'Est du projet.*

1

[https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5-05-Plaines\\_orientales.pdf](https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5-05-Plaines_orientales.pdf)

- Légende**
- Zone d'étude
  - Haie de ronciers
  - Haie de cyprès
  - Bati
  - Route territoriale
  - Chem in de terre



**Figure n°1.** Grillages et haies sur la zone d'étude





> Grillage séparant le terrain en deux (Est-Ouest)

## 3.2. Zones de perception

Trois zones de perception ont été proposées pour analyser les secteurs de co-visibilité (cf figure n°2) :

### > La zone de perception proche

La zone de perception proche correspond au secteur dans lequel le projet sera potentiellement visible, dans un rayon d'un kilomètre.

La deuxième cartographie suivante met en exergue que certaines habitations d'Aleria/Cateraghju pourront voir le projet. Les zones de perception vécues par le public se situent notamment au niveau de la piste Sud, et des habitations à proximité immédiate, notamment celles à l'Est de la parcelle. Pour les autres habitations de Cateraghju et de l'étang de Diane (restaurant...), les arbres ou les variations topographiques masquent en grande partie le projet.

Depuis la route territoriale, les perceptions sont très limitées au Sud du projet

Le reste des zones de perception concernent principalement des surfaces agricoles et des milieux naturels (cf figure n°3).

### > Zone de perception intermédiaire

La zone de perception moyenne est la zone dans laquelle le projet sera potentiellement visible par beau temps. Son rayon est compris entre 1 et 3 km.

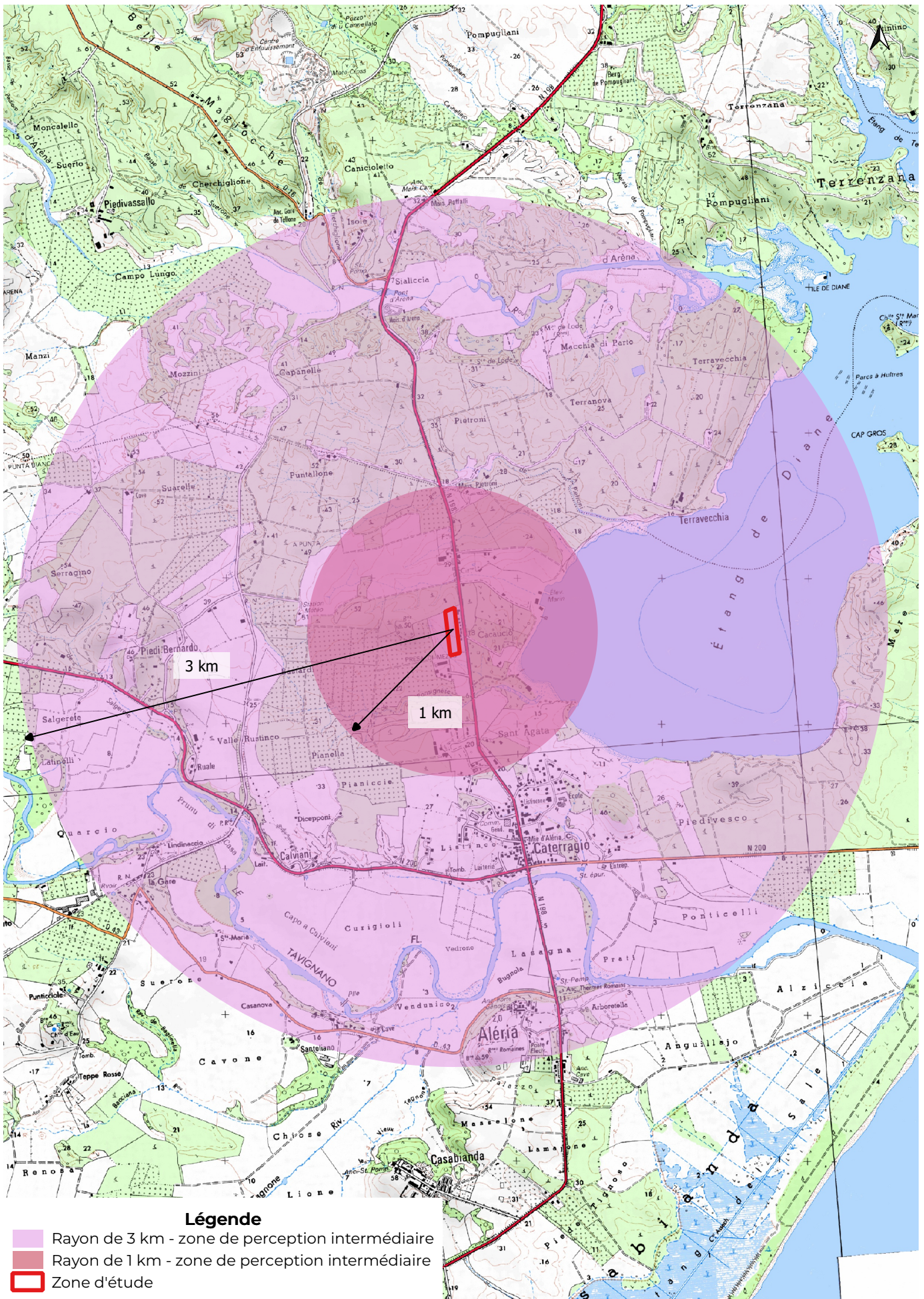
Les zones de perception du projet seront principalement des hauteurs des habitations du fort d'Aleria. Pour le reste, les zones de perception donnent sur des surfaces agricoles (Nord-Ouest et Terravecchia) et des espaces naturels (quelques étroites fenêtres sur l'étang de Diane).

### > Zone de perception éloignée

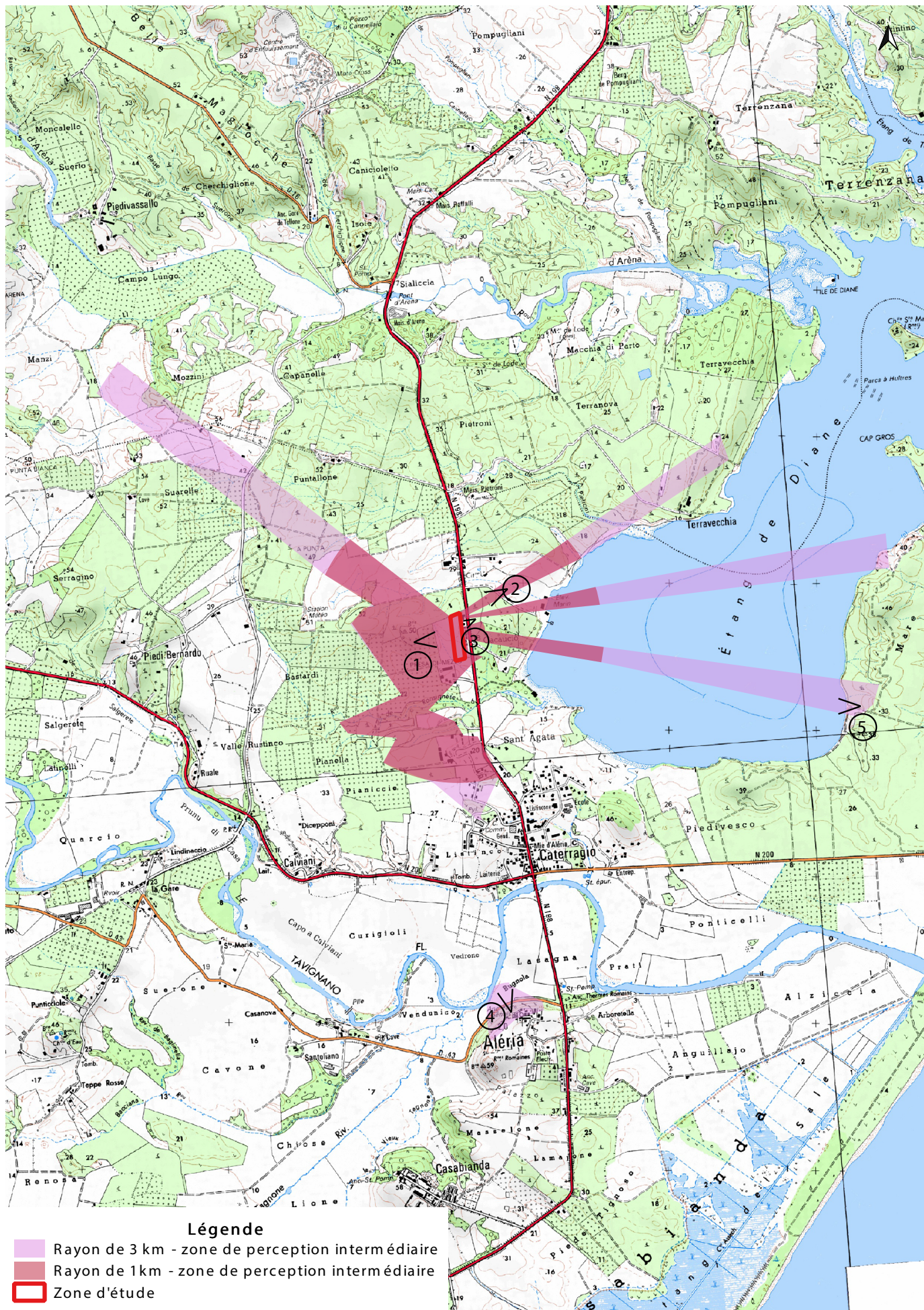
La zone de perception éloignée représente l'ensemble des points de vue, en dehors des deux zones précédentes, où les habitations seront visibles. Les reliefs Ouest sont visibles du terrain (environs d'Antisanti, Casevecchie), à plus de 13 km de là.

**Ainsi, les zones de perception sont limitées. Elles se situent principalement en zones agricoles et naturelles côté Ouest (notamment au niveau des reliefs très éloignés). Les zones de perception sur l'étang de Diane sont très limitées. Les habitations les plus concernées par cette problématique sont celles à proximité immédiate à l'Est. Afin de limiter les incidences sur le paysage, des mesures seront prises.**

*Les cartographies et illustrations suivantes présentent les zones de perceptions théoriques et réelles, ainsi que des vues proches, intermédiaires et éloignées du site.*



**Figure n°2.** Zones de perception théoriques



**Légende**

- Rayon de 3 km - zone de perception intermédiaire
- Rayon de 1km - zone de perception intermédiaire
- Zone d'étude

*Les points de vue numérotés se réfèrent aux photographies de la page suivante*

**Figure n°3.** Zones de perception réelles